



Commune de Jougne

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 octobre 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, **s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19** sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

Étaient Présents : Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Denis BERTIN-GUYON, Antoine GRAF, Rose-May GIORGIANNI, Daniel POIX, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Céline BLONDEAU, Denis POIX-DAUDE, Daniel GRAF, Danièle BIESSE, Isabelle ANDREZ

Excusés : Eric BARBE, Aurélie WALTZER arrivée à 20h30 au point 9, Marie-Christine POIX arrivée à 20h35 au point 10

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Céline Blondeau

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2020 : aucune observation.

1/ AVENANT AU CONTRAT AVEC LE DELEGATAIRE GAZ ET EAUX

Denis BERTIN-GUYON adjoint au maire rappelle les incidences sur les conditions d'exploitation du contrat de délégation du service public de l'eau potable de la commune de Jougne en raison de l'épidémie COVID-19 à savoir que l'ensemble des mesures prises par Gaz et Eaux se traduisent par une perte de productivité globale et une hausse des coûts sur la main d'œuvre des interventions.

De ce fait, le délégataire GAZ et Eaux propose à la commune de Jougne de signer un avenant de sortie de crise COVID 19 au contrat de délégation du service public de l'eau potable enregistré en préfecture le 01/04/2014.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

2/ PARTICIPATION COMMUNALE AU FSL ET FAAD

Géraldine TISSOT-TRULLARD 1^{ère} adjointe fait lecture à l'assemblée délibérante d'un courrier du département du Doubs relatif au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Elle rappelle que ce plan a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans leur logement des personnes défavorisées.

Parmi les outils opérationnels et financiers du PDALHPD figurent les deux dispositifs suivants :

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Il intervient principalement concernant les aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d'énergie et/ou d'eau). Il est proposé une participation communale à hauteur de 0,61€ par habitant soit (0,61€ x 1893 habitants) 1154.73 € pour Jougne en 2020.

- Le Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)

L'objectif de ce fonds est de soutenir les ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier. Pour ce fonds, il est proposé une contribution communale à hauteur de 0,30€ par habitant soit (0,30€ x 1893) 567.90 € pour Jougne en 2020.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ CONVENTION AVEC EURL HISTOIRE DE MOMES- LABERGEMENT STE MARIE

Géraldine TISSOT-TRULLARD 1^{ère} adjointe, présente le projet de convention entre la Commune de Jougne, plus précisément la Bibliothèque de Jougne avec l'EURL HISTOIRE DE MOMES qui comprend les micro-crèches :

- Histoires de mômes – Labergement ste Marie »,
- Jeux d'enfants à Labergement Ste Marie»,
- Dix petits doigts aux Hôpitaux Neufs »

Cette convention a pour objet de développer et promouvoir la lecture sous forme de prêts de livres par la bibliothèque de Jougne auprès des enfants des 3 micro-crèches précitées.

Une cotisation de 10 € sera demandée à l'EURL HISTOIRE DE MOMES pour son adhésion à la bibliothèque.

Les frais de déplacement de la bibliothécaire pour le portage de livres aux Hôpitaux Neufs seront refacturés par la Commune de Jougne à l'EURL HISTOIRE DE MOMES sur la base de 30 km x 0.35 cts = 10.50 €

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Géraldine TISSOT-TRULLARD 1^{ère} adjointe rappelle à l'assemblée délibérante que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant le tableau des emplois adoptés par l'assemblée délibérante le 11 septembre 2019

Considérant la demande d'un adjoint de patrimoine – bibliothécaire - d'augmenter son temps de travail à hauteur de 28h par semaine, (passage de 22.74/35^{ème} à 28/35^{ème})

Considérant que la demande correspond au besoin du service culturel de la commune,

Il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint au patrimoine à 28h/semaine à compter du 15 octobre 2020.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5/ MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe présente la refonte globale du régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale dans le cadre du RIFSEEP. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP est composé de l'I.F.S.E – Indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise et du C.I.A – Complément Indemnitaire Annuel-

Les postes de travail ont été répartis selon les groupes de fonction auxquels correspond les montants maximum d'IFSE et de CIA.

Les dispositions d'application du RIFSEEP prendront effet au 01/11/2020.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ PLAN DE FORMATION DES ELUS LOCAUX

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe rappelle la circulaire N°25 de la Préfecture du Doubs concernant les nouvelles règles applicables au droit individuel à la formation des élus locaux ainsi que les obligations des collectivités s'agissant de la formation de leurs élus.

En effet il s'agit de mettre en place un plan de formation pour tous les élus de la Commune de Jougne.

Le plan de formation de la Commune est celui proposé par l'AMD celui-ci répondant parfaitement aux besoins des élus locaux.

Les modules de formation sont les suivants : fonctionnement et attribution du CM/ rédaction des arrêtés municipaux/ discours du maire et organisation des cérémonies/ les pouvoirs du Maire, Le budget communal

L'association des maires du Doubs étant agréée comme organisme de formation, les frais pédagogiques sont pris en charge par l'AMD, seul reste à la charge de la commune les frais de repas à hauteur de 20 €/personne/journée de formation.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

7/ DM DU BUDGET MICROCENTRALE POUR REMBOURSEMENT AU BUDGET COMMUNAL

Géraldine TISSOT-TRULLARD, 1^{ère} adjointe rappelle le budget prévisionnel qui consiste à ce que le budget microcentrale rembourse le budget communal à hauteur de 15 000 € par an.

Il s'agit de modifier l'article comptable de dépenses du budget microcentrale soit article 6572 au lieu de l'article 1687 pour la somme de 15 000 €.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ REMBOURSEMENT DE PARTS SOCIALES DE LA CUMA DES ECOMBELLES

Jean- Baptiste GALLIOT, adjoint au maire fait lecture du courrier de Christian PARRIAUX, Président de la Cuma des Ecombelles.

Il s'agit d'accepter le remboursement de parts sociales souscrites par la Commune de Jougne à la CUMA des Ecombelles.

Le montant du remboursement s'élève à 148 € et sera pris en charge par la Commune à l'article 7621.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ ECHANGE DE TERRAINS INDIVISION BERRON/COMMUNE DE JOUGNE

Arrivée de Madame Aurélie WALTZER à 20h30.

Michel Morel, Maire de Jougne présente au conseil municipal la demande d'échange de terrains entre l'indivision BERRON et la Commune de Jougne.

Le plan de bornage et de division en date du 8 mars 2019 établi par SELARL Thomas PETITE fait état des parties cédées cités ci-dessous :

- Partie cédée à la Commune de Jougne par l'indivision BERRON : parcelle 471 – superficie réelle : 0a 07ca
 - Partie cédée à l'indivision BERRON par la Commune de Jougne : parcelle 469 – superficie réelle : 0a8ca
- Echange sans soulte/ Valeur de chaque parcelle 140 € /désaffectation et déclassement de la parcelle AI n°469.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

10/ DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

Arrivée de Madame Marie-Christine POIX à 20h35

Michel Morel, Maire de Jougne fait lecture de 2 demandes d'achat de terrain concernant la parcelle E 266.

- Béatrice RICKEBUSCH et Alain GALLIOT

Monsieur le Maire précise que ces 2 parcelles ne sont pas à vendre. Il propose de refuser les 2 demandes d'achat.

1 ABSTENTION : Jean-Baptiste GALLIOT

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

11- A / MESURES SUR LOYERS COMMERCIAUX POUR COMMERCES EN ACTIVITE/ CRISE SANITAIRE- SAS LE LAQUEREZ

Michel MOREL, Maire de Jougne présente la possibilité pour les collectivités locales d'annuler un ou plusieurs titres de loyer sur l'exercice en cours, en raison de la crise sanitaire actuelle.

Afin de soutenir le secteur économique local pour les commerces actifs et touristiques, il propose l'annulation de l'équivalent de 3 mois de loyers pour la SAS LE LAQUEREZ.

Jean-Charles CATTIN sort de la salle lors du débat.

1 ABSTENTION : Isabelle ANDREZ

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

11- B/ MESURES SUR LOYERS COMMERCIAUX POUR COMMERCES EN ACTIVITE CRISE SANITAIRE/ BAUX TYRODE/VAYER/SANDONA

Michel MOREL, Maire de Jougne propose d'annuler l'équivalent de l'année complète de loyers pour les baux cités ci-dessous :

TYRODE Jérôme/ VAYER Claude/ SANDONA Aimé

4 ABSTENTIONS : Isabelle ANDREZ, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Roxane RAWYLER

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

INFORMATIONS DIVERSES :

- Signature d'un devis avec la SAS JURA TOPO pour l'élaboration du plan topographique la rue du Triangle aux Piquets
- Utilisation des dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement sur le budget communal.
- PC REGAZZONI-plan pour avis : Accord de principe (sauf 1 abstention de Daniel GRAF).
- Projet d'aménagement routier rue des Forges pour création d'une crèche : faciliter le stationnement, création d'une piste cyclable avec possibilité de subvention .
- Affaire du mur/L. Ordinaire : possibilité de contacter Valentin Metral, étudiant en archéologie.
- Salle St Eloi : Installations démontées sans plan d'aménagement.

La séance est levée à : 21h45

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Michel MOREL

